



**{Dans l'archive} Projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique  
aéronautique**

**Silvija Zecevic** A : max.schulthess, eliane.forster

01.10.2015 07:34

Cc : Jean-Charles Lagniaz, Pierre-Yves Gruaz, Christine Laub,  
Gabriela Chaves, info.sae

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Madame, Monsieur,

La Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud est chargée de répondre directement à la consultation sur le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique.

Après analyse, nous constatons que le Canton de Vaud n'est que très marginalement concerné par ce projet, celui-ci étant principalement axé sur les aéroports nationaux. Toutefois, nous saluons les efforts continus de réduction des immissions de bruit et par ailleurs, nous partageons l'avis que l'aviation doit fournir une contribution adéquate à la protection du climat. La recherche sur la consommation de carburant des avions nous semble primordiale et doit être encouragée.

En ce qui concerne le délestage des aéroports nationaux arrivant à saturation, l'aérodrome militaire de Payerne est mentionné comme alternative à l'aéroport national de Genève. A ce propos, nous relevons que, sous certaines conditions, l'aéroport régional de Lausanne-Blécherette, de par sa situation géographique, pourrait également être considéré comme un site possible, notamment pour l'aviation d'affaires. En effet, cet aéroport compte plus de 35'000 mouvements par an dont 10% de vols d'affaires.

Il est souhaité dans ce rapport que les aéroports régionaux couvrent mieux leurs coûts, soit en faisant des économies supplémentaires soit en obtenant de l'aide financière des communes et cantons. L'équilibre financier de ces exploitations est délicat et faire des économies nous paraît être un objectif difficile. Nous ne sommes par ailleurs pas en mesure de nous prononcer concernant une éventuelle participation cantonale, cette aide n'étant pas quantifiée pour le moment.

L'inscription du fret camionné dans la liste des exceptions à l'interdiction de circuler la nuit et les week-ends doit être examinée de manière approfondie et tenir compte non seulement des intérêts économiques mais également environnementaux.

En vous remerciant de nous avoir soumis ce projet, nous vous remercions de l'attention portée à nos remarques et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments distingués.



**Silvija Zecevic Almashaileh**

**Gestionnaire de dossiers spécialisés**

**Direction générale de la mobilité et des routes DGMR**

**Département des infrastructures et des ressources humaines DIRH**

Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Tél. +41 21 316 73 71 - Fax +41 21 316 73 76

silvija.zecevic@vd.ch - www.vd.ch